

ou nationaux, montrons à nos compatriotes que la plus belle et plus durable des rationalités ne peut exister que par la possession du sol.

Ce rôle est celui de cet institut qui seul peut le remplir comme il en a rempli tant d'autres plus difficiles, mais non plus nobles.

C'est ici que se sont tournés ces orateurs et ces écrivains qui ont conquis par leur parole ou leur plume ces bienfaits sans privilèges dont nous jouissons. L'abolition de la tenure seigneuriale congue, méditée, murie et finalement obtenue dans cette province, est une des nombreuses preuves que je pourrais citer de la reconnaissance redevable par le pays à cette institution. C'est ici que sont écloses ces idées philanthropiques et généreuses dont nous avez donné dernièrement l'exemple au pays, en édifiaut un monument digne des héros et des martyrs de 1837 et 38 dont beaucoup d'entre eux arrosèrent de leurs sueurs un sol qu'il fécondèrent plus tard de leur sang. Enfin je suis persuadé que si jamais la classe agricole doit être soutenue et rétribuée suivant son mérite ce ne sera j'en suis certain que par l'initiative et les efforts de L'Institut Canadien de Montréal qui a servi non seulement de phare intellectuel à tous les hommes de progrès, et particulièrement à la génération actuelle, mais a été le bouclier des idées généreuses et progressives.

ERRATA: Plusieurs fautes ayant été faites dans la publication de la lecture nous les rectifions aujourd'hui :

No. 41, 3^e col. 23^e ligne, au lieu de "Aux jours" lisez "A tel point qu'aux jours". 24^e ligne, au lieu de "et l'Égypte" lisez "et que l'Égypte"; 25^e ligne après le mot "seule" ajoutez "grâce à la provoyance de ce patriarche"; Même numéro, 2^e page 1^{ère} colonne. 29^e ligne après le mot "abondantes" ajoutez "devant lesquelles les chiffres se effacent. L'agriculteur peut se passer de tout le monde; personne ne peut se passer de l'agriculteur." 36^e ligne après le mot "base" ajoutez "n'était appuyé que sur";

No. 44, 2^e col. 47^e ligne, après le mot "mêmes" ajoutez "tracés toujours mêmes, etc."

No. 45, 3^e col. 16^e ligne, au lieu de "condoyer" lisez "détrôner".

No. 45, dans le "CHANTS DES BERGERS" 2^e col. 6^e ligne, au lieu de "imprivoise" lisez "Tu donnes"; 9^e ligne, au lieu de "Puis, que" lisez "Mais toi"; Même ligne après le mot "vient" ajoutez le mot "et"; 11^e ligne, au lieu de "nous" lisez "me".

La circulaire suivante a été distribuée aux abonnés de L'OBSERVATEUR qui résident en ville; comme nous voulons éviter les frais de poste à nos souscripteurs de la campagne, nous la reproduisons pour leur information:

AUX ABONNÉS

DE

L'OBSERVATEUR.

Monsieur JOSEPH LAROCHE qui était notre agent et l'un de nos porteurs pour Québec, étant subitement tombé malade, nous avons été obligé de suspendre la publication de notre journal. Aujourd'hui, nous sommes en état de pouvoir annoncer que L'OBSERVATEUR reparaitra, MERCREDI PROCHAIN, et que nous avons pris des mesures pour qu'à l'avenir, sa publication ne soit, pour aucune cause, interrompue.

Nous informons aussi nos lecteurs que notre journal ne sera expédié qu'à ceux qui ont payé leur abonnement et à ceux qui d'hui à mercredi prochain, viendront solder à notre bureau, les arrérages qui nous sont dus par eux, ainsi que ce qui doit être payé à l'avance.

L. M. DARVEAU.

Québec, 17 mars 1860.

Pour nos abonnés de la campagne, la date de paiement est prolongée jusqu'à MERCREDI PROCHAIN.

Nos lecteurs apprendront, sans doute, avec plaisir, que les victimes des directeurs de la Caisse d'Economie de Saint-Roch se sont adressés à l'Égislature pour obtenir justice, et qu'il est bien probable que messieurs Marois et compagnie vont être obligés de rendre compte des deniers déposés entre leurs mains.

En présentant la "requête" des députés l'honorable Laterrrière membre du Conseil Législatif a déclaré que, s'ils étaient trouvés coupables, ceux qui avaient abusé à ce point de la confiance publique mériteraient d'être conduits au pénitencier.

Nous aimerions à dire tout le bien possible de notre aréopage législatif, mais, malheureusement, la déesse de la discorde et le dieu de l'agiotage ont détrôné, là, aussi, le dieu de la justice et de la vérité. Tout s'y fait dans l'intérêt de quelques privilégiés. Le public est traité comme un petit enfant. C'est bien de cette réunion de législateurs que l'on peut dire: "Vox, vox, sed præterea nihil."

Aussi, à part quelques rares "mesures" accordées à regret, rien de grand et de bon ne s'est encore fait, et nous craignons beaucoup qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de la session.

Ceux qui ont soumissionné pour construire le brise-lame feront bien d'être sur leurs gardes, car il se trama une intrigue des plus sales.

Pour de plus amples informations, s'adresser au maire de Québec, ou à C. Peters.

"Nouveau système de prononciation anglaise et française avec maître ou sans maître, par L. F. Gouin;" tel est le titre d'un joli volume d'environ 216 pages, imprimé par John Lovell qui nous a été adressé. Ce livre devrait être mis entre les mains des élèves de toutes les écoles canadiennes.

—Samedi dernier, le "recorder" a condamné à dix piastres d'amende et aux frais, le nommé Petrus Gauvreau, qui avait insulté le rédacteur de ce journal.

AUX CORRESPONDANTS: "C. H." Vous n'avez point la clé de l'énigme.

"VALENTIN" trop tard pour être publié.

CONSEIL-DE-VILLE.

17 février 1860.

Résolu.—"Que la Corporation n'a pas de moyens maintenant à sa disposition pour répondre aux vœux des pétitionnaires Patrick Farrell et autres qui demandent de l'ouvrage, et à cette fin l'extension de l'Aqueduc jusqu'à la barrière dans le quartier Champlain et le remplissage du quai du marché Champlain."

Résolu.—"Que la Corporation n'a pas de moyens maintenant à sa disposition pour donner de l'ouvrage aux pétitionnaires James Hunter et autres et se rendre par là à leur prière."

Résolu.—"Qu'il soit permis au comité de l'Aqueduc de consulter un ou plusieurs ingénieurs d'une expérience et d'une